

TITRE 11 JEUX OLYMPIQUES

Version au 03.04.2018

Chapitre I RÈGLES GÉNÉRALES

- 11.1.001** La participation aux épreuves cyclistes aux Jeux Olympiques est régie par des dispositions édictées par le Comité International Olympique (CIO) et par l'UCI. Du fait de leur participation, le coureur et tout autre licencié s'engagent à respecter les règlements du CIO et de l'UCI.

Engagements - Confirmation des partants

- 11.1.002** Les Comités Nationaux Olympiques (CNO) inscrivent leurs athlètes suivant les limites de participation, le système de qualification et de remplacement approuvés par le CIO et l'UCI (voir pp. I-XV).
Suivant les règles établies par le CIO, chaque CNO informera le Comité d'Organisation du nom de ses athlètes avant la date limite fixée par le CIO:
Les délais fixés pour la confirmation des partants sont les suivants:
– pour la Route, le Mountain-Bike et la Piste: à midi, la veille de l'épreuve
– pour le BMX: à midi, deux jours avant l'épreuve.
– pour les jeux olympiques de la jeunesse, la confirmation des partants se fera pour toutes les disciplines la veille de la première compétition.

(texte modifié aux 1.01.03; 1.02.07; 1.07.09).

Participation

- 11.1.003** Pour avoir le droit de participer aux Jeux Olympiques, un coureur doit:
– être détenteur d'une licence délivrée par une fédération nationale
– être âgé d'au moins 18 ans pour les compétitions sur piste et de BMX, 19 ans pour les compétitions sur route et de mountain bike ou atteindre cet âge l'année des Jeux Olympiques.
– être de la catégorie junior pour les compétitions des Jeux Olympiques de la jeunesse.

(texte modifié au 1.02.07; 1.07.09 ; 04.04.14).

- 11.1.003 bis** [article abrogé au 07.12.15].

Programme

- 11.1.004** Les disciplines et spécialités olympiques sont les suivantes:

	Hommes	Femmes
Route	Epreuve en ligne	Epreuve en ligne
	Epreuve contre la montre individuelle	Epreuve contre la montre individuelle
Piste	Vitesse par équipes	Vitesse par équipes
	Vitesse	Vitesse
	Keirin	Keirin
	Poursuite par équipes	Poursuite par équipes
	Omnium	Omnium
Mountain bike	Epreuve de cross- country	Epreuve de cross- country
BMX	Race	Race

Les épreuves sont courues suivant les règlements de l'UCI applicables aux épreuves des championnats du monde pour coureurs élite, en tenant compte, le cas échéant, des dispositions spécifiques prévues pour les courses pendant les Jeux Olympiques.

(texte modifié aux 1.01.03; 1.01.06; 30.9.10).

Commissaires

11.1.005 L'UCI désignera 20 commissaires internationaux UCI pour officier aux Jeux Olympiques et cinq pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse.

De plus, la fédération nationale du pays organisateur désignera, en consultation avec l'UCI, au moins 15 commissaires nationaux pour les Jeux Olympiques et cinq pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse.

(texte modifié au 1.02.07; 1.07.09).

Jury d'appel

11.1.006 Le jury d'appel pour les Jeux Olympiques est composé de 10 membres nommés par le président de l'UCI.

Il se réunit à huis clos à la demande du président ou du bureau exécutif.

Il peut être appelé à se prononcer sur tout litige ou tout problème d'ordre général ou éthique interne au cyclisme qui surviendrait pendant les Jeux Olympiques.

Contrôle antidopage

11.1.007 Pendant les Jeux Olympiques des contrôles antidopage auront lieu suivant les règles du CIO.

Un représentant de la commission antidopage de l'UCI sera désigné par le bureau exécutif de l'UCI pour assister aux opérations de contrôle et assurer la coordination avec la commission médicale du CIO.

11.1.008 Les infractions aux règles du CIO en matière de dopage ou des faits de dopage constatés suivant les règles du CIO sont considérés comme des infractions au règlement du contrôle antidopage de l'UCI.

En plus des sanctions qui peuvent être imposées par le CIO, les procédures disciplinaires seront ouvertes et les sanctions seront prononcées suivant les règlements de l'UCI.

Equipement

11.1.009 Les dispositions prévues par la Charte Olympique, y compris les éventuelles dérogations accordées aux épreuves cyclistes, s'appliqueront.

Chapitre II JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE

(chapitre introduit au 1.07.09)

Dispositions générales

- 11.2.001** Le cyclisme est une compétition par équipes pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse. Pour être autorisés à participer aux Jeux Olympiques de la Jeunesse, tous les athlètes doivent être nés entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 décembre 2001.
- 11.2.002** Les compétitions comportent quatre épreuves pour les jeux Olympiques de la Jeunesse de Buenos Aires en 2018:

Épreuve	Nombre d'équipes/d'athlètes
Épreuve combinée par équipes Femmes	20 équipes de 2 athlètes venant du même CNO
Épreuve combinée par équipes Hommes	20 équipes de 2 athlètes venant du même CNO
Épreuve BMX Racing par équipes mixtes	16 équipes d'une femme et d'un homme venant du même CNO
Épreuve BMX Freestyle Park par équipes mixtes	8 équipes d'une femme et d'un homme venant du même CNO ou de CNO différents *

* Les athlètes inscrits seront placés dans des équipes mixtes à l'issue du processus de qualification

Épreuves combinées par équipes

- 11.2.003** Les deux coureurs d'une équipe participent à trois épreuves de Cyclisme sur Route : un Contre-la-montre par équipes (TTT), une Course en ligne (RR) et un Critérium ; et à deux épreuves de Mountain Bike : le Cross-country sur circuit court (XCC) et le Cross-country Eliminator (XCE).

Si l'un des coureurs abandonne (DNF), il/elle sera autorisé(e) à participer au reste des courses. Le Collège des Commissaires décidera si un coureur disqualifié (DSQ) est autorisé à continuer à participer aux épreuves. En cas de non-présentation au départ pour des raisons médicales, le coureur ne pourra prendre part au reste des courses que sur présentation d'un certificat médical approuvé par le médecin officiel de l'UCI.

- 11.2.004** Pour les XCC, XCE, RR et le Critérium, des points sont attribués aux 16 premiers coureurs du classement individuel final de chaque épreuve.

Barème de points	
Place	Points
1e	100
2e	80
3e	65
4e	50
5e	40
6e	30
7e	25
8e	20
9e	15
10e	10

11e	8
12e	6
13e	4
14e	3
15e	2
16e	1

Pour le TTT, des points sont attribués aux 16 premières équipes selon le barème ci-dessus.

- 11.2.005** En cas d'égalité dans l'une des 5 épreuves, quelle qu'elle soit, les points seront répartis en quantités égales entre les coureurs ou équipes ex aequo. Par exemple, si deux coureurs sont ex aequo à la 4e place, chacun d'eux recevra $(50+40)/2 = 45$ points.
- 11.2.006** Le classement final de chaque épreuve combinée par équipes est calculé en ajoutant les points obtenus par chaque équipe dans le TTT et ceux remportés par chaque membre de l'équipe dans les autres épreuves.
- 11.2.007** En cas d'égalité de points au classement intermédiaire par équipes (après chaque type de course), ainsi qu'au classement final par équipes, le classement du Contre-la-montre par équipes sera déterminant.
- 11.2.008** Les épreuves se dérouleront dans l'ordre suivant.

Cyclisme sur Route – Contre-la-montre par équipes

Des équipes de deux coureurs prennent le départ à intervalles déterminés pour couvrir une distance d'environ 7 km. Les temps enregistrés sont ceux du second coureur de chaque équipe à franchir la ligne d'arrivée. L'équipe ayant effectué le meilleur temps l'emporte.

Les équipes restent ex aequo si elles ont effectué le même temps au 1/100e de seconde près.

Le vélo utilisé pour le Contre-la-montre par équipes est le même que celui utilisé pour la Course en ligne. Le matériel suivant est interdit : guidon de contre-la-montre, roues pleines, et cadre spécial pour le contre-la-montre.

Cyclisme sur Route – Course en ligne

Départ groupé. Les coureurs effectuent neuf tours d'environ 7 km. Le premier coureur qui franchit la ligne d'arrivée après avoir parcouru la distance totale est le gagnant.

Les ex aequo le restent s'ils ne peuvent pas être départagés par la photo d'arrivée.

Mountain Bike – Cross-country Eliminator

Il s'agit d'une épreuve à élimination directe, qui a lieu sur un circuit d'environ 800 à 1000 m. Tous les coureurs effectuent un tour qualificatif de contre-la-montre et les 32 participants les plus rapides passent en finales.

Finales : 1/8e de finale, 1/4 de finale, 1/2 finale, petite finale et grande finale se composent d'une seule manche. Chaque poule est constituée de quatre coureurs. Les deux premiers de chaque poule passent à la phase suivante. Les deux meilleurs coureurs de chaque poule de 1/2 finale passent en grande finale et se disputent les quatre premières places. Les perdants des 1/2 finales s'affronteront en petite finale pour les 5e, 6e, 7e et 8e places.

Si deux coureurs, ou plus, ont le même temps (au 1/1000e de seconde près) à l'issue de la manche de qualification, ils seront départagés en fonction du résultat du Contre-la-montre par équipes.

Si la photo d'arrivée ne permet pas de départager deux coureurs ex aequo à l'issue d'une manche de 1/8e de finale, 1/4 de finale, 1/2 finale, grande finale ou petite finale, le facteur déterminant sera le classement de l'épreuve qualificative.

Mountain Bike – Cross-country Circuit court

Départ groupé. Les coureurs s'affrontent sur un circuit d'environ 1,5 km. Le temps du premier tour est enregistré, puis un panneau indique ensuite le nombre de tours restant, calculé pour donner des temps de course d'environ quinze minutes dans le cas de l'épreuve de qualification, et d'environ vingt minutes pour la finale.

En qualification, se compose de deux poules de 20 coureurs. Les 10 premiers de chaque poule passent en finale.

Le programme pourrait éventuellement être écourté en supprimant les courses de qualification et en n'ayant qu'une finale de 40 coureurs.

Les ex aequo le restent s'ils ne peuvent pas être départagés par la photo d'arrivée.

Cyclisme sur Route – Critérium

Le Critérium est un mélange d'endurance et de vitesse. Après un départ groupé, les coureurs doivent effectuer **16 tours d'environ 2km** avec des sprints intermédiaires pour récolter des points **tous les 4 tours**. Des points sont attribués aux quatre premiers coureurs qui franchissent la ligne tous les quatre tours de circuit (5 points pour le premier, 3 pour le second, 2 pour le troisième et 1 point pour le quatrième). Les points sont doublés lors du dernier sprint (10, 6, 4, et 2 points).

Si dans un tour comptant pour le classement, un ou des coureurs échappés rejoignent le peloton principal, ce (ces) coureur (s) bénéficiera(ront) du gain d'un tour et seront les meneurs au classement de la course. Cependant, les points du sprint seront attribués aux coureurs échappés suivants ou à ceux de la tête du peloton.

Le gagnant est le coureur qui a effectué le plus de tours.

En cas d'égalité sur le nombre de tours, le nombre de points sera déterminant. En cas d'égalité sur le nombre de tours et de points, le nombre de victoires

dans les sprints intermédiaires sera déterminant. Si les coureurs sont toujours ex aequo, leur classement lors du dernier sprint sera déterminant.

Si les coureurs ne peuvent pas être départagés par la photo d'arrivée d'un sprint, ils seront déclarés ex aequo et recevront le même nombre de points pour ce sprint.

(texte modifié au 03.04.18)

Épreuve BMX Racing par équipes mixtes

11.2.009 Il y a 16 équipes, chacune composée d'une femme et d'un homme venant du même CNO. Les hommes et les femmes participent à des courses différentes. Les hommes et les femmes peuvent s'affronter à tour de rôle afin de leur donner le temps de se reposer et de revenir à la rampe de départ.

11.2.010 La compétition se déroule en deux phases : des demi-finales (sur trois manches) et une finale d'une manche.

En demi-finales, les coureurs obtiennent un nombre de points égal à leur classement (place) à l'arrivée de chaque manche. Les quatre coureurs de chaque poule de demi-finale ayant obtenu le score total le plus bas à l'issue des trois manches passent en finale. Les autres sont éliminés.

Le classement général (synthèse des résultats) par genre à l'issue de la série de finales permet d'attribuer des points aux coureurs en fonction de leur classement final. Le classement général sera déterminé comme cela est décrit à l'article 6.1.041 du Règlement BMX UCI.

L'UCI se réserve cependant le droit de modifier le format de compétition ci-dessus en cas de délai ou d'annulation, qu'ils soient dus au mauvais temps ou à une autre cause. Dans ce cas, les résultats de la dernière phase d'épreuves entièrement terminée, quelle qu'elle soit, seront considérés comme le classement général tel qu'il est décrit à l'article 6.1.041 du Règlement BMX UCI.

Barème de points	
Place	Points
1e	100
2e	80
3e	65
4e	50
5e	40
6e	30
7e	25
8e	20
9e	15
10e	10
11e	8
12e	6
13e	4
14e	3
15e	2
16e	1

En cas d'égalité, les points seront répartis en quantités égales entre les coureurs ex aequo.

Par exemple, si deux coureurs sont ex aequo à la 4^e place, chacun d'entre eux recevra $(50+40)/2 = 45$ points.

- 11.2.011** Le classement par équipes mixtes est calculé en ajoutant les points obtenus par chaque membre de l'équipe.
- 11.2.012** En cas d'égalité de points au classement par équipes mixtes, le classement du meilleur coureur (homme ou femme) sera déterminant. Si elles sont toujours ex aequo, les équipes occuperont la même place.

Épreuve BMX Freestyle Park par équipes mixtes

- 11.2.013** 8 équipes prennent le départ, chacune composée d'une femme et d'un homme venant du même CNO (si le CNO est en mesure de faire participer un coureur de chaque sexe), ou de CNO différents.
- 11.2.014** Les hommes et les femmes participent à des courses différentes. Pour les hommes comme pour les femmes, la compétition se déroule selon les phases suivantes :
- Phase 1 : Répartition
 - Phase 2 : Qualification
 - Phase 3 : Finales
- 11.2.015** Phase de répartition. Il y aura deux poules de répartition comprenant quatre coureurs chacune ; la composition de ces poules est déterminée au hasard. L'ordre de départ de chaque poule l'est également. Les résultats des poules de répartition détermineront la composition de la phase de qualification de l'épreuve. Au sein de chaque poule, chaque coureur participera à deux manches d'une minute.
- 11.2.016** Phase de qualification. Il y aura deux poules de qualification composées de quatre coureurs chacune. La poule de qualification 1 sera composée des coureurs classés 5^e, 6^e, 7^e et 8^e à l'issue de la phase de répartition. La poule de qualification 2 sera composée des coureurs ayant décroché les quatre meilleures places à l'issue de la phase de répartition. Au sein de chaque poule, les coureurs prendront le départ dans l'ordre inverse du classement de la phase de répartition. Au sein de chaque poule, chaque coureur participera à deux manches d'une minute. Les quatre coureurs ayant obtenu les meilleurs scores en phase de qualification passeront en finale principale. Les quatre autres coureurs passeront en petite finale.
- 11.2.017** Phase de finales. Il y aura deux poules de femmes et deux poules d'hommes en finales : une Finale principale qui détermine le classement général de la compétition de la 1^e à la 4^e place, et la petite finale, qui détermine de la 5^e à la 8^e place de la compétition. Au sein de chaque poule, chaque coureur participera à deux manches d'une minute.
- 11.2.018** Le classement général (synthèse des résultats) par genre à l'issue de la série de finales permet d'attribuer des points aux coureurs. L'UCI se réserve cependant le droit de modifier le format de compétition ci-dessus en cas de délai ou d'annulation dus au mauvais temps ou à une autre raison. Dans ce cas, les résultats de la dernière phase d'épreuves entièrement terminée, quelle qu'elle soit, seront considérés comme le classement général.

Barème de points	
Place	Points

1e	15
2e	10
3e	8
4e	6
5e	4
6e	3
7e	2
8e	1

11.2.019 Le classement par équipes mixtes est calculé en ajoutant les points obtenus par chaque membre de l'équipe.

11.2.020 En cas d'égalité de points au classement par équipes mixtes, le classement du meilleur coureur (homme ou femme) sera déterminant. Si elles sont toujours ex aequo, les équipes occuperont la même place.

Règles de disqualification

11.2.021 Un coureur pourra être disqualifié en cours d'épreuve si il/elle :

- Pousse ou dérange un autre coureur, avec la main ou de tout autre façon que ce soit
- Obtient une aide illicite
- Se comporte de façon indécente ou utilise des jurons
- Se livre à un acte violent
- Sort des limites du parcours (selon le règlement de la discipline en question)
- Communique par radio ou utilise tout autre moyen de télécommunication
- Utilise un braquet qui permet de parcourir plus de 7,93 m par tour de pédalier (uniquement pour la Course en ligne, le Critérium et le Contre-la-montre par équipes).

Contestations/Recours

11.2.022 Les décisions du Collège des Commissaires sont définitives, et il n'y a pas de contestation possible.